



La ministre de l'environnement approuve le plan modifié de gestion des matières résiduelles de la MRC de La Haute-Yamaska

1^{er} octobre 2009 — La ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Mme Line Beauchamp, est satisfaite des renseignements additionnels fournis par la MRC de La Haute-Yamaska relativement à son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Dans une lettre envoyée récemment, Mme Beauchamp informe la MRC que son projet « a été jugé conforme aux exigences de la loi et aux orientations définies dans la Politique de gestion des matières résiduelles ».

La MRC de La Haute-Yamaska est donc autorisée à aller de l'avant avec la mise en œuvre de son PGMR. Rappelons que ce dernier s'appuie sur le traitement de la matière organique par le procédé de tri-compostage, qui intégrera également les boues usées de la station d'épuration des eaux de la Ville de Granby.

La MRC réalisera donc les prochaines étapes prévues au processus d'approbation de son PGMR, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* régissant ces projets dans l'ensemble du Québec.

— 30 —

Source :
Pierre Michaud
Agent de communication
MRC de La Haute-Yamaska
450 777-1141 poste 242
pmichaud@haute-yamaska.ca

Pour information :
Paul Sarrazin
Préfet
MRC de La Haute-Yamaska
450 378-9975
psarrazin@haute-yamaska.ca